

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

**Convocation** : 29 mars 2016

**Affichage** : 08 avril 2016

Le 04 avril 2016, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

**Présents** : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, GUILLARD Martine, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José.

**Absents** : BRALLET Chantal donne pouvoir à LARDY Gérard, GUILLET Christophe donne pouvoir à GENELOT Laurence.

**Secrétaire de séance** : MORIN Danielle

Le compte-rendu de la séance du 09 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2016. Le produit attendu s'élève à 229 602 €

Il rappelle les taux 2015 :

- Taxe Habitation	:	16.50 %
- Taxe Foncière (bâti)	:	21.49 %
- Taxe Foncière (non bâti)	:	47.99 %

Il indique notamment une diminution de la dotation Forfaitaire de l'Etat (- 11 444 € par rapport à 2015). Des travaux d'investissement sont prévus en voirie pour cette année 2016. Ils concernent notamment la Route du Bas de Sienne et d'autres rues du village. Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de revaloriser les taux par une légère augmentation des taxes communales, de l'ordre de 1%, sachant que l'Etat a également revu à la hausse les bases locatives, ce qui ferait une recette de 231 964 € pour l'année 2016

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de revaloriser les taux d'imposition 2016 des taxes directes locales comme suit :
  - o **Taxe Habitation** : **16.67 %**
  - o **Taxe Foncière (bâti)** : **21.71 %**
  - o **Taxe Foncière (non bâti)** : **48.49 %**

## 2- VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

M. Daniel MORIN, Adjoint chargé des Finances, présente les propositions du budget primitif 2016 aux membres du Conseil Municipal. Ces propositions ont été validées par la commission des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 tel qu'il a été présenté, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
  - o **FONCTIONNEMENT** : **824 400 €**
  - o **INVESTISSEMENT** : **442 593 €**

### **3- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Les travaux de réalisation d'un chemin piétonnier en traversée de Sienne le Bas peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Département de Saône-et-Loire.

Ces aménagements sont destinés à assurer la sécurité des piétons et à faire ralentir les automobilistes.

Le montant estimatif des travaux sont estimés à 89 224 € H.T. par le maître d'œuvre. Le montant de la subvention pourrait s'élever à 40 % plafonné à 30 000 € HT du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement sécuritaire de la Route de Sienne-le-Bas.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police au taux maximum.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de subvention.

### **4- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AGGLOMERATION AUX PROJETS COMMUNAUX AUPRES DU GRAND CHALON**

Les travaux de la Route du Bas de Sienne peuvent également bénéficier d'une subvention du Grand Chalon dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux projets communaux (FAPC).

Il convient de solliciter cette subvention. Le montant maximum s'élève à 15 000 € pour le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Grand Chalon une demande de subvention au titre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux au taux maximum.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document pour la constitution du dossier

### **5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2016 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dans le budget 2016, il est prévu la réfection de la rue du Bourg par la création d'un trottoir entre le carrefour avec la rue du Pont Larcher et le carrefour avec la rue de la Citadelle. Suite à demande de devis, les travaux sont estimés à 20 290 € H.T.

Une demande de subvention peut être sollicitée dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux de la rue du Bourg
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de l'appel à projet 2016 au taux maximum.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire pour la demande de cette aide.

### **6- PARTICIPATION 2016 AUX CENTRES DE LOISIRS DU GRAND CHALON**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2016 une participation financière pour les enfants de la commune de La Charmée, âgés entre 3 et 12 ans, inscrits dans les centres de loisirs du Grand Chalon. Le montant de la participation est 6 € par jour durant les vacances de Pâques et Juillet/Août.

A la demande de certains conseillers, une réflexion est engagée pour, éventuellement, modifier le nombre de jours de participation de la commune pour l'année 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une aide de 6 € par jour et par enfant âgé entre 3 et 12 ans, fréquentant les centres de loisirs du Grand Chalon
- **DIT** que cette aide sera valable uniquement pour les vacances scolaires de Pâques et Juillet/Août 2016 sans limitation de jours.

## 7- INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice du mandat par les élus locaux prévoit que les maires bénéficient automatiquement d'indemnités de fonctions fixées selon le barème prévu à l'article L.2113-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le Maire doit percevoir l'indemnité au taux maximum, soit 31 % de l'indice brut 1015, les adjoints percevant 8.25 % de l'indice brut 1015.

Le Conseil Municipal avait délibéré en mars 2014 pour une indemnité de 28.6 % pour le Maire et 9 % pour les adjoints ;

Il convient de délibérer à nouveau pour fixer les nouveaux taux applicables au maire et adjoints, sachant que l'enveloppe disponible est calculée sur le montant maximal du maire et des adjoints.

Le Maire et les adjoints sont contre le principe d'imposer un barème pour fixer les indemnités, ainsi que la majorité des membres du Conseil.

Cette loi s'appliquant au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il convient de se mettre en conformité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions) :

- **FIXE** le montant des indemnités de fonction du Maire à 31 % de l'indice brut 1015, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément à la Loi 2015-366 du 31 mars 2015
- **FIXE** le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire à 8.25 % de l'indice brut 1015, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 8- MISSION SPS POUR LES TRAVAUX DE LA TRAVERSEE DE SIENNE LE BAS

M. Gérard LARDY expose que dans le cadre des travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier dans la traversée de Sienne-le-Bas, il est nécessaire de réaliser une mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé (Mission SPS).

Après demande de devis auprès de 4 cabinets d'études, seuls 2 ont répondu.

La mission la moins onéreuse est proposée par le cabinet ACE BTP de Chenove 21300 pour un montant de 494.25 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Cabinet ACE BTP pour la mission SPS concernant les travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier à Sienne-le-Bas pour un montant de 494.25 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

## 9- ETUDE D'AVANT PROJET POUR LA REFECTION DE LA RUE DU CHATEAU

M. Gérard LARDY propose qu'avant de prévoir la réalisation des travaux de réfection de la rue du Château, pour la partie comprise entre la bibliothèque et le 1<sup>er</sup> arrêt de bus, il serait nécessaire de faire une étude d'avant-projet.

Cette étude comprend un relevé topographique, l'établissement d'un cahier des charges, la réalisation d'un plan avant-projet de l'aménagement souhaité ainsi qu'un chiffrage de l'opération.

Le cabinet R2S Concept d'Ecuisses propose un devis de 1 450 € H.T. pour cette étude.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Cabinet R2S Concept d'Ecuisses concernant une étude d'avant-projet de la rue du Château pour un montant de 1 450 € H.T.

## 10- DELEGATION DE FONCTION – DECISION DU MAIRE

Vu la délégation consentie à M. le Maire par délibération n°51-2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- Décision n°1-2016 : acceptation du remboursement de sinistre par Groupama d'un montant de 840.90 € pour le remplacement de l'abribus endommagé.
- Décision n° 2-2016 : acceptation du remboursement de sinistre par Groupama d'un montant de 350 € pour le préjudice du matériel volé à la salle polyvalente.

## 11- QUESTIONS DIVERSES

- **RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SYDESL** : M. Gilbert LAMBERTET présente le rapport 2014 aux membres du Conseil.  
Ce rapport est consultable en Mairie par toutes les personnes intéressées.
- **GRAND CHALON** : Mme Danielle MORIN présente le **FORUM SECOURS SANTE** qui se déroulera à Chalon/Saône, Esplanade Ste Marie, de 10 H à 18 H, **SAMEDI 30 AVRIL 2016**.  
Le Grand Chalon souhaite inciter le public à s'informer et se former aux gestes de premier secours. Présentation par des professionnels du secours et de l'urgence : Croix Rouge, Croix Blanche, Centre hospitalier, Pompiers, Gestes d'urgences...
- **FORMATION PSC1** : une formation se déroulera **SAMEDI 21 MAI** à la Salle Associative (8h30-12h et 13h30-17h30). Informations et inscriptions auprès du service Santé-Handicap du Grand Chalon Tel 03 85 46 14 57.
- **COMMISSION CULTURE** : un concert aura lieu à l'église de La Charmée **DIMANCHE 1<sup>er</sup> MAI 2016 à 17 H**, présenté par **DUO MOSAIQUE** (flûte et guitare), œuvres classiques jouées par Violette OUTIN et Nicolas Gornouvel. Entrée libre.
- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : **LUNDI 2 MAI à 19 H 30**.

La séance est levée à 22 H 30

**Fait à LA CHARMÉE, le 08 avril 2016**

**Le Maire, Vincent OBLED**

